



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

### PROCÈS-VERBAL

## SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LUNDI 9 ET MARDI 10 DÉCEMBRE 2019

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Remerciements à MM. Sébastien Beaud et Dominique Beaud
3. Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2019
4. Présentation du projet « Maison pour tous »
5. Modification et approbation du budget d'investissements 2019
  - 5.1. Financement d'un crédit complémentaire lié à la modification du projet relatif à la création de locaux sportifs et de manifestations
    - 5.1.1. Présentation et discussion
    - 5.1.2. Rapport de la commission financière
    - 5.1.3. Approbation du crédit d'investissement complémentaire lié à la modification du projet relatif à la création de locaux sportifs et de manifestations
  - 5.2. Modification du budget d'investissements 2019
    - 5.2.1. Rapport de la commission financière
    - 5.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2019
6. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire
7. Présentation de la planification financière des investissements 2021 à 2025
8. Budget des investissements 2020 et approbation
  - 8.1. Financement pour la mise en place de MCH2
  - 8.2. Financement de l'équipement en mobilier et informatique et réaménagement des locaux de l'administration
  - 8.3. Financement du concept santé et sécurité au travail
  - 8.4. Financement de la mise à jour de l'installation électronique du stand de tir
  - 8.5. Financement des honoraires relatifs à la procédure de la « Maison pour tous »
  - 8.6. Financement de la communauté solaire du périmètre scolaire
  - 8.7. Financement de la rénovation de la ludothèque
  - 8.8. Financement de la réfection des toilettes du bâtiment Le Renard
  - 8.9. Financement du changement des faces des armoires du bâtiment Le Renard
  - 8.10. Financement de l'aménagement de la place de la crèche « Les Petits Lions »
  - 8.11. Financement de la réhabilitation de l'ancien Aribus à Tatroz et création d'un couvert
  - 8.12. Financement de l'entretien des routes communales
  - 8.13. Financement d'un nouveau véhicule édilitaire
  - 8.14. Financement de bouclages et déviations de canalisations d'adduction d'eau
  - 8.15. Financement de la création d'une place de rencontre au Ch. de la Fin du Clos
  - 8.16. Financement de la réfection de la place de la déchetterie et couvert à bennes
  - 8.17. Financement de la nouvelle place de containers à Tatroz
  - 8.18. Financement relatif à la gestion du patrimoine immobilier communal



# CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

9. Présentation du budget de fonctionnement 2020
10. Rapport de la Commission financière
11. Vote final du budget 2020 de fonctionnement et d'investissements
12. Election d'un membre à la Commission financière
13. Election d'un membre à la Commission des naturalisations
14. Nomination de l'organe de révision
15. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2020
16. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2020
17. Communications du Conseil communal
18. Divers



# CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

## SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU LUNDI 9 DÉCEMBRE 2019

Mme Béatrice Perroud, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les invités, les représentants de la presse, l'administrateur communal, le caissier communal, le technicien communal, le public et leur souhaite la bienvenue.

Mme Béatrice Perroud, Présidente, souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres au sein du CG

- Mme Nathalie Vernez, groupe OSE
- M. Giuseppe Vitelli, groupe ECD

Mme Béatrice Perroud, Présidente, leur transmet tous ses vœux de réussite et beaucoup de plaisir dans cette nouvelle expérience.

### 1. Appel

Présents : 29

Excusée : Mme Maude Landry

Les sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée par e-mail à chaque Conseiller général en date du 21 novembre 2019. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour. Le quorum étant atteint, Mme la Présidente constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

### 2. Remerciements à MM. Sébastien et Dominique Beaud

Mme Béatrice Perroud, Présidente du CG, remémore aux membres, la lecture du courrier envoyé par M. Sébastien Beaud lors de la dernière séance du CG en date du 15 octobre 2019.

Mme la Présidente, informe l'assemblée par la lecture d'une lettre, que M. Dominique Beaud a démissionné du CG avec effet au 30 novembre 2019. Cette correspondance précise qu'après plus de 13 ans au sein du CG, il était temps pour lui de remettre son mandat pour laisser place à de nouvelles forces. Il remercie tous les membres du CG pour ces treize années passées au législatif communal.

Mme Béatrice Perroud, Présidente, remercie MM. Dominique Beaud et Sébastien Beaud pour leur engagement, dévouement et pour tout le travail accompli au sein des différentes commissions.

Mme la Présidente leur adresse ses sincères félicitations. Un présent est offert à chacun d'eux.

MM. Sébastien Beaud et Dominique Beaud remercient l'assemblée.

### 3. Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2019

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. M. Robert Savoy signale une correction à effectuer au point 9. Mme la Présidente le soumet à l'approbation du CG.

Par vote, le procès-verbal du **15 octobre 2019** est approuvé par 28 voix et 1 abstention.

### 4. Présentation du projet « Maison pour tous »

Mme la Présidente passe la parole à MM. Guillaume Savoy, Conseiller communal, Laurent Menoud, Conseiller communal, André Blunsch, Vice-Syndic, ainsi qu'à leurs invités MM. Vallat et Ramasco.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, prend la parole et indique que ce projet a débuté il y a déjà trois ans. Il présente le crédit d'étude pour un montant total de CHF 640'000.- pour le financement des honoraires liés à l'organisation d'un concours d'architectes dont le lauréat aura la charge de l'étude du projet et de l'obtention de l'autorisation de construire, suivi d'un appel d'offres d'entreprises totales pour la réalisation du



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

projet de « Maison pour tous »..

Compte tenu de la complexité de ce domaine, le CC a mandaté le bureau spécialisé Vallat Partenaires SA afin d'obtenir un rapport circonstancié sur les différentes possibilités et/ou variantes stratégiques pour la mise en œuvre de ce projet. L'Exécutif communal, ainsi que la Commission Bâtiments et Infrastructures, a pu s'appuyer sur ce rapport d'experts pour choisir la meilleure option possible.

C'est donc cette variante qui est proposée au CG. Cinq bureaux d'architectes ont été invités à faire une offre pour réaliser une étude de faisabilité pour la réalisation des prestations pour la phase SIA 31 à 33 des marchés publics. Pour la phase SIA 41 à 53, il s'agira d'une procédure ouverte au niveau Suisse pour le choix d'une entreprise totale.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, passe la parole à M. Patrick Vallat. Ce dernier informe les membres des avantages et inconvénients de ce type de procédure.

*Premier point important* : respecter la loi. En effet, pour un tel projet, un concours d'architectes au niveau international doit être envisagé ce qui comporterait le risque de devoir gérer une quantité importante de dossiers.

Ce concours d'architectes restera anonyme et sera basé sur l'impartialité. Le montant de CHF 250'000.- ne devra pas être dépassé.

Le choix s'est finalement porté sur une procédure de concours sur invitation de cinq architectes et gré à gré négocié pour chaque mandat d'ingénieur pour réaliser les prestations SIA 31 à 33. Procédure ouverte au niveau Suisse pour le choix d'une entreprise totale en charge des prestations SIA 41 à 53.

Les principaux avantages sont notamment le choix libre des cinq architectes invités au concours selon leurs aptitudes, expériences, capacité et disponibilité, l'expertise possible des trois meilleures propositions de projets sur leur faisabilité technique, statique et sous l'aspect économique, un risque de recours très faible à l'issue du concours, maîtrise et garantie des délais et des coûts avec un seul partenaire en charge des plans d'exécution et des travaux (entreprise totale).

La procédure du concours sera faite au niveau national en privilégiant les entreprises régionales qui proposeraient une qualité d'exécution.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, reprend la parole. Il souhaite rappeler les décisions prises par le CG, à savoir :

- Le législatif communal avait accepté, lors de sa séance du 2 février 2016, un crédit de CHF 1'050'000.- pour l'achat de l'ancien atelier de couture.
- En décembre 2016, le CG avait également accepté un montant de CHF 52'000.- pour l'étude de faisabilité d'un nouveau bâtiment à l'atelier de couture.

Il précise que, dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, une commune se doit de s'offrir des équipements permettant de satisfaire les besoins actuels et futurs de sa population.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, prend la parole. Il relate les faits depuis le début des réflexions et remercie tous les participants pour leur soutien. Plus de 600 heures, y compris au sein du CG, ont déjà été consacrées à cette étude.

La commune d'Attalens s'agrandit et il fallait envisager de créer un tel projet en incluant l'élément moteur, à savoir l'AES (accueil extrascolaire). Par ailleurs, il rappelle aussi que plus de 30% de la population attalenoise est composée de jeunes. L'objectif d'une telle structure est également de favoriser le lien intergénérationnel.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, invite M. André Blunschi, Vice-Syndic, à prendre la parole également à ce sujet. Celui-ci informe l'assemblée du but premier : accueillir l'ensemble de l'AES dans ce nouvel espace.

Le principal avantage serait de pouvoir bénéficier d'une nouvelle cuisine plus moderne, facilitant le respect des normes d'hygiène et mieux adaptée aux besoins de la centaine d'enfants régulièrement accueillis. Après les



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

repas, les enfants auraient la possibilité de se rendre dans les différents locaux mis à disposition.

Un autre avantage serait de pouvoir accueillir ces enfants dans un lieu différent en dehors du site scolaire.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, reprend la parole. Le CC soutient ce projet. Il indique que les jeunes adolescents apprécient d'ores et déjà l'atelier de couture comme lieu de réunion. Être à l'écoute de leurs besoins est primordial.

Mme Sophie Deillon souhaite s'exprimer en remerciant le CC pour le travail fourni, les personnes qui se sont impliquées et estime que ce projet reflète une vision importante du futur.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, passe la parole à M. Ramasco, responsable et animateur socioculturel à la Maison Picson à Blonay. Il évoque les différents points importants de son métier, en précisant qu'un animateur socioculturel gère, « anime » et coordonne les activités éclectiques de la structure. Le public, très varié, peut être constitué d'enfants, de jeunes, d'adultes, de seniors. C'est pourquoi la Maison Picson est considérée comme un vrai lieu de vie depuis 15 ans à Blonay. Elle crée un lien de cohabitation entre les différentes générations. L'AES prend aussi une part prépondérante.

Mme la Présidente remercie M. Ramasco.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, remercie également MM. Vallat et Ramasco.

## 5. Modification et approbation du budget d'investissements 2019

### 5.1. Financement d'un crédit complémentaire lié à la modification du projet relatif à la création de locaux sportifs et de manifestations

#### 5.1.1. Présentation et discussion

Mme la Présidente donne la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal. Il présente son rapport avec les compléments nécessaires.

Dans le cadre de l'inventaire des locaux communaux, le manque d'espace de stockage dans le périmètre du terrain synthétique a été constaté. Il s'avère donc nécessaire de créer une zone multifonction devant la salle de gym du Baobab. Ainsi, l'abaissement du terrain de basket, des locaux de stockage pour le mobilier manifestations, des vestiaires avec douches (utilisation des vestiaires des salles de gym très chargée), ainsi qu'un couvert équipé pour les manifestations optimiseraient l'utilisation de l'espace.

Suite à diverses remarques du CG, une nouvelle version a été étudiée par le CC et la commission des bâtiments.

Il précise que cinq variantes ont été étudiées. Un plan de situation est présenté.

Il indique également que le budget augmenterait de CHF 413'000.-. Budget déjà voté et approuvé en 2019 : CHF 452'000.-. La répartition des frais financiers s'élève à 50% pour la Commune d'Attalens et 50% pour le cercle scolaire de la Basse-Veveyse.

Ce projet a également été présenté à un architecte régional qui a validé l'estimation des coûts, ainsi que la faisabilité de ces locaux.

Il précise qu'un coût supplémentaire doit être pris en considération en raison du déplacement des conduites de chauffage à distance présentes sous le bâtiment.

M. Giuseppe Vitelli se pose la question sur le mode de calcul des m<sup>3</sup> des normes SIA, 116 ou 416, utilisé pour le calcul.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, donne la parole à M. Cédric Emonet, responsable du Service technique, qui précise que la méthode 116 a été utilisée dans ce cas-là.





## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

M. Giuseppe Vitelli s'interroge sur la quantité de m<sup>3</sup> et le prix au m<sup>3</sup>.

M. Cédric Emonet, responsable technique, explique le pourquoi du prix au m<sup>3</sup> si élevé et relate, par analogie, différents détails techniques sur la construction d'une maison, à savoir que la pièce la plus onéreuse d'une habitation est clairement la salle de bain (douches, en l'occurrence).

M. Reynald Emonet remarque que le plan de situation soumis n'est pas très lisible.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, en prend bonne note et cette remarque sera prise en considération dans les prochains rapports.

#### 5.1.2. Rapport de la Commission financière

La CF donne son préavis favorable.

#### 5.1.3. Approbation du crédit d'investissements complémentaire lié à la modification du projet relatif à la création de locaux sportifs et de manifestations

Cet investissement de CHF 413'000.- est approuvé à l'unanimité.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, remercie le CG.

#### 5.2. Modification du budget d'investissements 2019

Mme la Présidente passe la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

##### 5.2.1. Rapport de la Commission financière

Le CF donne son préavis favorable.

##### 5.2.2. Approbation de la modification du budget d'investissements 2019

La modification du budget d'investissements 2019 est approuvée à l'unanimité.

### 6. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire

Mme la Présidente passe la parole à M. Michel Savoy, Syndic. Ce dernier relève que le budget 2020 a été établi avec toute la rigueur voulue. Il présente un résultat déficitaire, puisque le budget de fonctionnement présente un excédent de charges de CHF 242'250.80, soit 1.13% du total des charges de fonctionnement.

Il précise qu'il s'agit d'être constamment rigoureux dans la gestion de la dette communale. De plus, en vue de la planification financière, certes ambitieuse, les investissements pressentis ne vont pas diminuer ces prochaines années.

Le budget de fonctionnement est réaliste. Il se limite au strict nécessaire et aux contraintes structurelles dictées par l'époque actuelle et les partenaires institutionnels.

Par ailleurs, il informe que la situation est encore incertaine au niveau de l'aménagement du territoire par rapport au PAL. Ce qui ne permet pas d'avoir un retour fiscal dans les prochaines années. Le souhait du CC était de maîtriser le développement, mais il plane une incertitude au niveau de la Loi sur l'aménagement du territoire liée à l'arrêt du TC. Actuellement, 50 communes sont bloquées et la situation n'est guère favorable pour la Commune d'Attalens.

Le budget 2020 et la planification financière 2021 à 2025 suivent finalement les objectifs fixés par le CC, et encouragés, par le CG, en matière d'infrastructures scolaires, routières et sportives, et ceci de manière cohérente et coordonnée.

Globalement, la comparaison des budgets de fonctionnement 2019 et 2020 laisse entrevoir une augmentation des charges de CHF 1'394'941.- (+ 6.97%). Cette variation est plus importante que celle de l'année précédente (+ 2.43%), L'augmentation des revenus de fonctionnement est de CHF 1'333'420.- (+ 6.72%).



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

Les charges d'exploitation relatives au cycle d'orientation, à l'accueil extrascolaire, à la fusion des cercles scolaires, aux frais financiers des homes, à la crèche, aux charges liées, ainsi que les charges du personnel ont contribué à l'accroissement des charges communales.

Il précise également que le compte 351 correspond aux participations au Canton (formation, emploi, etc...). Le compte 352 contient les participations aux associations de commune (EMS de district, cycle d'orientation, etc...).

En tenant compte des charges financières (intérêts passifs et amortissements) qui ne figurent pas sur le graphique et qui constituent 6.43% des charges, ce sont 49.61% des charges de fonctionnement sur lesquelles le CC n'a quasiment aucune marge de manœuvre.

Dans le détail, le poste 351 augmente de CHF 545'223.- dont CHF 470'000.- rien que pour la participation communale pour le financement de la Caisse de pension de l'Etat. En ce qui concerne le poste 352, les frais augmentent de CHF 190'810.-. Ceci est dû aux frais financiers des homes qui augmentent de CHF 47'000.-, aux frais d'exploitation du cycle d'orientation qui augmentent également de CHF 54'000.-. Les postes 364-366 diminuent de CHF 208'021.- en grande partie suite à la baisse des charges d'assistance versées par le Service social de la Basse-Veveyse.

- Les charges de personnel ont augmenté principalement dans le service de l'accueil extrascolaire, de la crèche, de la conciergerie en raison de la fusion des cercles scolaires, du service social (projet insertion emploi), ainsi que du palier supplémentaire.
- Les charges liées ont également augmenté.
- Les charges de consommation ont augmenté suite à la fusion du cercle scolaire et la fusion de l'accueil extrascolaire.

Les produits de fonctionnement budgétés enregistrent une augmentation continue au regard des budgets 2017 à 2020. Ainsi, les revenus du budget de fonctionnement 2020 s'élèvent à CHF 21'176'608.- contre CHF 19'843'188.- au budget 2019, soit une augmentation de CHF 1'333'420.- (+6.72%).

Il est ainsi possible de constater que le revenu des impôts n'augmente que de CHF 209'765.-. En effet, suite à l'introduction de la PF17 (RFFA), les recettes des personnes morales devraient baisser d'environ CHF 348'000.- par rapport à 2019.

Le budget des investissements 2020 présente un excédent de dépenses de CHF 6'037'025.- (budget 2019 : CHF 7'638'436.-).

Les dépenses d'investissements se montent à CHF 6'113'975.- et composent, d'une part de nouveaux investissements (CHF 2'390'160.- soit 39.09%) et, d'autre part, des crédits déjà votés échelonnés sur plusieurs années (CHF 3'723'815.00, soit 60.91%).

La majorité des investissements reportés sera certainement terminée lors du bouclage des comptes de 2019.

- (70) Approvisionnement en eau – budget 2020 : 88.69%
- (71) Protection des eaux – budget 2020 : 136.41%
- (72) Autofinancement gestion des déchets : 70.24%
- (720) Ratio sur les taxes de base : 45.71%
- (721) Ratio sur les taxes au sac : 54.29%

## 7. Présentation de la planification financière des investissements 2021 à 2025

M. Michel Savoy, Syndic, informe que la planification financière est un outil de gestion qui permet aux autorités de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans. Elle a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement, ainsi que des



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

investissements planifiés.

Le plan financier n'est pas une copie conforme des futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la commune.

Plusieurs éléments encore inconnus ou non maîtrisables peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou produits tels que :

- L'évolution démographique
- La situation économique générale
- L'évolution des taux d'intérêts
- Les modifications légales au niveau fédéral et cantonal
- La réforme de l'imposition des entreprises (PF17)
- Le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes
- L'impact lié à l'entrée en vigueur du MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Michel Savoy, Syndic, indique également que le plan financier est transmis à la CF et au CG. Il ne doit pas être approuvé par le Législatif.

#### CHARGES

##### *Autorités et charges de personnel (30)*

Un palier supplémentaire a été compté pour l'ensemble du personnel, sauf pour les personnes se trouvant déjà en fin de palier. Dès 2022, au minimum un EPT d'animateur socio-culturel dédié à la Maison pour tous serait créé, ainsi que 0.8 EPT pour le personnel de conciergerie. Dès 2023, le personnel de la crèche Les Petits Lions passerait de 9.5 EPT à 13.1 EPT, en cas d'augmentation des places disponibles de 36 à 52.

##### *Biens, services et marchandises (31)*

Une indexation des charges a été planifiée au taux moyen de 1%. Dès 2020, toutes les factures du cercle scolaire et l'accueil extrascolaire seront comptabilisées à Attalens puis refacturées à Granges et à Remaufens (voir point 45). Dès 2022, des charges d'exploitation supplémentaires seront budgétées en lien avec la Maison pour tous et dès 2023 pour l'augmentation des places d'accueil de la petite enfance.

##### *Intérêts passifs (32)*

Les intérêts passifs ont été estimés en fonction du volume des investissements prévus. Le taux moyen a été calculé selon les taux fixes actuellement en vigueur sur les contrats et les prévisions sur cinq ans, soit 1.23%. Les intérêts planifiés pourraient baisser en cas de partenariat public-privé pour la construction de certains bâtiments. Toutefois, selon la capacité communale d'endettement à ce jour, tous les investissements planifiés ne pourraient pas être financés ces cinq prochaines années.

##### *Amortissements (33)*

Les amortissements sont calculés sur les investissements en cours, les investissements déjà votés qui sont à réaliser, ainsi que sur les investissements programmés. Les amortissements planifiés pourraient baisser en cas de partenariat public-privé pour la construction de certains bâtiments. Toutefois, selon la capacité communale d'endettement à ce jour, tous les investissements planifiés ne pourraient pas être financés ces cinq prochaines années. Des choix devront intervenir.

##### *Participations à des collectivités publiques (35)*

La participation de la Commune aux frais financiers des EMS du district et ceux du Cycle d'orientation vont augmenter dès 2021 lorsque tous les travaux auront été consolidés.





## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

### REVENUS

#### *Impôts (40)*

Une progression moyenne de tous les impôts a été estimée à 2% par année en tenant compte du mouvement de population lié à l'aménagement du territoire principalement dès 2021. Les recettes fiscales devraient sensiblement s'accroître dès 2023. En 2025, les mesures fiscales mises en place par l'Etat dans le cadre PF17 seront revues.

M. Michel Savoy, Syndic, informe que durant six ans, le Canton redistribuera un montant de CHF 30'000'000.- aux communes dans le cadre de la réforme fiscale. Après coup, le Canton s'est engagé à refaire un calcul par commune afin d'évaluer l'état de la situation. Si les effets de cette réforme fiscale sur les entreprises est bénéfique pour les communes, le soutien du Canton sera amoindri. Cas échéant, le Canton soutiendra les communes durant six ans.

#### *Contributions, émoluments et taxes (43)*

Un taux d'augmentation de 2% par année a été retenu. Ce dernier tient en compte des nouvelles constructions.

En conclusion, il présente la synthèse de la planification financière 2021-2025. On constate que la projection prévoit un déficit de 1.13%, 4.10% pour 2021 et 5.80% pour 2022 (dès que le déficit dépasse 5%, la Commune doit augmenter le taux d'imposition).

D'ici 2022, mettre en œuvre une politique de partenariat pour la gestion du patrimoine immobilier. Réévaluer la planification future.



# CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

Compte	Nature	Budget 2020	Planif 2021	Planif 2022	Planif 2023	Planif 2024	Planif 2025
3	<b>Charges</b>	21'418'858	21'809'718	22'542'596	23'006'324	23'590'843	23'917'012
30	Charges de personnel	5'183'972	5'209'000	5'388'000	5'586'000	5'611'000	5'636'000
31	Biens, services et marchandises	3'453'661	3'491'651	3'582'059	3'651'462	3'691'628	3'732'236
32	Intérêts passifs *	279'080	319'000	379'000	463'000	507'000	512'000
33	Amortissements *	1'099'055	1'196'000	1'376'000	1'259'000	1'499'000	1'513'000
35	Rembours. et participations à des collectivités publiques	7'582'686	7'707'000	7'861'140	8'018'363	8'178'730	8'342'305
36	Subventions accordées	1'666'567	1'733'229	1'802'559	1'874'661	1'949'647	2'027'633
38	Attributions aux réserves	215'238	215'238	215'238	215'238	215'238	215'238
39	Imputations internes	1'938'600	1'938'600	1'938'600	1'938'600	1'938'600	1'938'600
4	<b>Produits</b>	-21'176'608	-20'915'505	-21'234'774	-21'713'064	-22'046'345	-22'386'191
40	Impôts	-11'257'065	-11'482'206	-11'711'850	-12'011'850	-12'252'087	-12'497'129
42	Revenus des biens	-232'538	-232'538	-232'538	-232'538	-232'538	-232'538
43	Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes	-4'148'280	-4'231'246	-4'315'871	-4'402'188	-4'490'232	-4'580'036
44	Parts à des recettes sans affectation	-252'065	-255'305	-260'305	-265'305	-270'305	-275'305
45	Remboursements et dédommagements de collectivités publiques	-2'258'027	-2'258'027	-2'258'027	-2'345'000	-2'345'000	-2'345'000
46	Subventions acquises	-517'583	-517'583	-517'583	-517'583	-517'583	-517'583
48	Prélèvement sur des réserves	-572'450	0	0	0	0	0
49	Imputations internes	-1'938'600	-1'938'600	-1'938'600	-1'938'600	-1'938'600	-1'938'600
	<b>Perte</b>	<b>242'251</b>	<b>894'214</b>	<b>1'307'822</b>	<b>1'293'259</b>	<b>1'544'498</b>	<b>1'530'820</b>
	<b>% selon charges totales</b>	<b>1.13</b>	<b>4.10</b>	<b>5.80</b>	<b>5.62</b>	<b>6.55</b>	<b>6.40</b>

Les Conseillers communaux présentent la planification financière des investissements concernant leur dicastère, à savoir :

*Finances et administration – M. Michel Savoy, Syndic*

## 2021

Achat de cinq PC pour l'administration, ainsi que divers matériel hardware : **CHF 20'000.-.**

## 2022

Procédures et réalisation d'un nouveau bâtiment administratif avec une construction sur deux ans et possibilité de partenariat public-privé (parcelle 855) : **CHF 5'200'000.-.**

Achat de cinq PC pour l'administration, ainsi que le changement du serveur : **CHF 35'400.-.**

## 2023

Achat de cinq PC pour l'administration, ainsi que le changement du SAN : **CHF 44'200.-.**



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

#### 2024

Achat de cinq PC pour l'administration, ainsi que divers matériel hardware : **CHF 16'000.-**.

M. le Syndic précise que l'informatique est un outil important.

M. Robert Savoy s'interroge par rapport à la réflexion sur l'éventuel bâtiment administratif.

M. Michel Savoy, Syndic, lui répond que ce sujet a été discuté lors de la planification l'an dernier, mais que pour le moment il n'y a rien de prévu.

*Enfance et école – M. André Blunsch, Vice-Syndic*

#### 2021

Harmonisation du parc informatique de l'école : **CHF 20'800.-**.

#### 2022

Harmonisation du parc informatique de l'école : **CHF 20'800.-**.

#### 2023

Harmonisation du parc informatique de l'école : **CHF 20'800.-**.

#### 2024

Harmonisation du parc informatique de l'école : **CHF 20'800.-**.

#### 2025

Harmonisation du parc informatique de l'école : **CHF 20'800.-**.

Il précise que le renouvellement se fera de manière échelonnée en collaboration avec la Direction de l'école pour savoir quel type d'ordinateur et quels moyens techniques seront mis à disposition des élèves.

*Bâtiments et infrastructures – M. Guillaume Savoy, conseiller communal*

#### 2021

Réalisation du nouveau bâtiment Maison pour tous (construction sur deux ans) : **CHF 5'920'000.-**.

Il précise que ce montant est relatif à l'étude de faisabilité.

#### 2022

Changement du vitrage et de la toiture du Baobab : **CHF 760'000.-**.

Mandat d'étude parallèle pour les parcelles de l'Auberge de l'Ange et de l'ancienne banque : **CHF 370'000.-**.

#### 2023

Aménagement de la Maison de la petite enfance. **CHF 155'000.-** (augmentation du nombre de places de 36 à 52).

#### 2024

Rénovation du carrelage de l'ancien Renard : **CHF 135'000.-**.

M. Norbert Gabriel se demande si des panneaux solaires seront posés sur la toiture du Baobab.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, répond qu'il est effectivement envisageable de poser des panneaux solaires sur cette toiture. Le résultat des tests de la pose des premiers panneaux sur le toit du bâtiment des Etoiles devra au préalable être évalué.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

*Jeunesse-social-santé-culture-sport-sécurité – M. Laurent Menoud, Conseiller communal*

### 2021

Zone de rencontre pour les jeunes : **CHF 150'000.-**.

Il précise qu'un courrier a été adressé à la Commune, muni de 30 signatures de jeunes adolescents souhaitant pouvoir jouer d'une zone de rencontre entre jeunes. Une nouvelle association parents, jeunes et enfants a été créée.

*Routes-adduction eau-EC-EU-espaces publics – M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal*

### 2021

Achat d'un nouveau Lindner : **CHF 225'000.-** (reprise de l'ancien Lindner pour CHF 18'000.-).

Pose de trois nouvelles bornes hydrantes : **CHF 36'500.-**.

Route communale / La Grand-Fin partie basse : **CHF 185'000.-**.

Route communale / Chemin du Veret : **CHF 55'500.-**.

### 2022

Défauts et inspections collecteurs EC-EU : **CHF 65'000.-**.

Relevés EC-EU chez les privés : **CHF 50'000.-**.

Routes communales : **CHF 90'500.-** (La Reraise et Combetta – suite à la mise en séparatif).

Adduction partie haute de la Reraise : **CHF 75'000.-**.

Mise en séparatif quartier de la Reraise : **CHF 951'000.-**.

### 2023

Route communale La Jaqua partie haute : **CHF 134'400.-**.

Achat d'une saleuse + lame à neige : **CHF 65'000.-**.

Adduction La Jaqua et La Mulla : **CHF 135'000.-**.

Collecteur EC rte des Arsilliers : **CHF 160'000.-**.

### 2024

Route communale En Perrey : **CHF 78'960.-**.

Adduction d'eau école direction caravaning : **CHF 97'000.-**.

Défauts et inspections collecteurs EC-EU : **CHF 65'000.-**.

Relevés EC-EU chez les privés : **CHF 50'000.-**.

### 2025

Adduction Grande-Fin & Reraise : **CHF 76'000.-**.

BREP ES Verchières : **CHF 1'350'000.-** (lié à la revitalisation de la Biorde).

M. Robert Savoy s'interroge sur le montant prévu pour le BREP, malgré la revitalisation de la Biorde.

M. Cédric Emonet, responsable technique, répond qu'effectivement ce montant est quelque peu disproportionné, mais il est lié en partie à la revitalisation de la Biorde et sera inclus dans ce projet.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise également que cette somme est liée au projet Valtraloc.

M. Robert Savoy les remercie pour leurs réponses.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

*Forêts-environnement-mobilité-Energie - M. Philippe Alibert, Conseiller communal*

**2021**

Eclairage public : **CHF 80'000.-** (CHF 20'000.- / an sur 4 ans pour changement des ampoules de sodium au LED).

**2023**

Agrandissement du silo du CAD : **CHF 200'000.-**.

*Aménagement du territoire et constructions – Mme Françoise Jolivet, Conseillère communale*

**2021**

Panneau lumineux entrée du village : **CHF 52'500.-**.

**2022**

Honoraires PAD Ancienne poste : **CHF 35'000.-**.

**2023**

Etude de faisabilité Champ des Armes : **CHF 82'000.-**.

En conclusion, M. Michel Savoy, Syndic, informe de ce qui suit. L'équilibre budgétaire n'a pas pu être atteint. Les récentes mesures prises par l'Etat ont eu un impact négatif sur l'élaboration du budget 2020.

Le projet fiscal (PF17) a réduit les revenus des personnes morales de notre commune dans une proportion importante. La réforme de la Caisse de prévoyance de l'Etat visant à passer du système de primauté des prestations au système de primauté des cotisations a également péjoré les finances communales.

Entre 2018 et 2020, la participation aux frais d'exploitation et financiers des EMS du district a augmenté de 225%. Durant cette même période, la participation aux frais du CO a augmenté de près de 20%. Cette tendance devrait encore s'accroître les prochaines années lorsqu'il faudra ajouter les frais financiers des nouveaux bâtiments scolaires du CO.

Dès 2021, suite à l'introduction des nouvelles normes comptables MCH2, une refonte complète de la présentation sera certainement nécessaire. Ces nouvelles dispositions auront pour effet plusieurs modifications essentielles, quelques nouvelles normes à intégrer, avec notamment pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen, ainsi qu'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Compte tenu de ce qui précède, le CC réitère son message de prudence et met tout en œuvre pour prévenir d'une situation encore plus délicate pour les années à venir. Malgré les efforts entrepris lors de l'élaboration de ce budget, il est important de constater qu'avec les charges de district grandissantes, il y aura de moins en moins de marge de manœuvre sur les objets strictement communaux. Le CC s'engage aussi au sein des structures de district pour faire respecter la même philosophie en matière de gestion et d'efficacité. Pour chacune des associations de district, le CC d'Attalens s'implique activement au sein de groupes de travail afin de proposer des mesures d'économie. Cela prend du temps, le CC espère que ces mesures auront un impact sur les budgets prochains.

Le CC demande au CG d'accepter ce budget tel que présenté et s'engage à le respecter dans le même état d'esprit que durant ces dernières années.

M. Robert Savoy s'interroge sur l'augmentation de la participation aux frais d'exploitation et financiers des EMS du district de 225%.

M. Michel Savoy, Syndic, lui répond que l'EMS Le Châtelet à Attalens a été rénové avec un montant d'environ CHF 16'000'000.-. Celui de Saint-Joseph à Châtel-St-Denis pour un montant d'environ CHF 25'000'000.-. L'investissement du home Le Châtelet a été bouclé, celui de St-Joseph que partiellement. Une fois les comptes





## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

bouclés, les frais financiers seront répartis entre les communes via le RSSV.

Il relève que le déficit des homes doit est pris en charge selon la convention (loi) entre les communes.

M. Robert Savoy demande quelle est la proportion du déficit entre l'EMS de Châtel-St-Denis et celui d'Attalens.

M. Michel Savoy répond qu'il n'y a pas de déficit pour le home d'Attalens, ce qui n'est pas le cas du home de Châtel-St-Denis.

M. Robert Savoy le remercie pour sa réponse.

### 8. Budget des investissements 2020 et approbation

#### 8.1. Financement pour la mise en place de MCH2

Mme la Présidente passe la parole à M. Michel Savoy, Syndic. Celui-ci communique que l'investissement concerne principalement la formation au niveau informatique des employés communaux et de certains élus à ce nouveau modèle comptable réformé, appelé MCH2.

Une harmonisation informatique du plan comptable avec l'évaluation du patrimoine financier et administratif de la commune est prévue.

La nouvelle loi entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. La formation débutera au mois de janvier 2020.

M. Reiner Sutter questionne sur l'utilisation exacte du montant de CHF 25'000.-.

M. Michel Savoy, Syndic, indique que le système informatique doit être adapté en conséquence. Le principal montant sera attribué au prestataire informatique, y compris l'évaluation du patrimoine financier, afin de pouvoir l'intégrer dans les comptes.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 25'000.- est approuvé par 28 voix et 1 abstention.

M. Michel Savoy, Syndic, remercie l'assemblée.

#### 8.2. Financement de l'équipement en mobilier et informatique et réaménagement des locaux de l'administration

Mme la Présidente donne la parole à M. Michel Savoy, Syndic. Il explique cet investissement est réparti sur trois différents postes bien distincts.

1. Mobilier : changement du mobilier de l'administration communale qui, du point de vue ergonomique, est vétuste et disparate.
2. Informatique : poursuivre la mise à jour et actualiser les systèmes d'exploitation
3. Réaménagement des locaux de l'administration : afin d'optimiser au maximum les surfaces à disposition et le flux des collaborateurs, il est proposé de réaménager un nouvel espace de travail qui englobera le bureau des RH actuel, ainsi que le bureau du Syndic. Par ailleurs, il est très important de canaliser le flux des personnes, raison pour laquelle, il faudra installer deux nouvelles portes vitrées et ainsi modifier les habitudes des collaborateurs.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 133'160.- est approuvé à l'unanimité.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

M. Michel Savoy, Syndic, remercie l'assemblée.

### 8.3. Financement d'un concept santé et sécurité au travail

Mme la Présidente donne la parole à M. Laurent Menoud, Conseiller communal. Ce dernier informe l'assemblée, que les communes, comme toutes entreprises d'une certaine taille, ont le devoir de définir un concept SST.

*Chargé de sécurité communal :*

Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé (STPS) interviennent d'une part dans les entreprises de l'ensemble des branches et, d'autre part, dans les organes d'exécution (Suva, SECO, inspections cantonales du travail (ICT). Leur fonction est de s'assurer que les entreprises mettent en œuvre les dispositions légales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.

*Projet :*

Le but est de mettre en place un concept SST. Concrètement l'objectif est de prévenir les accidents et les maladies professionnelles, des heures d'absence et des coûts en adoptant une approche systématique. Suite à la mise en place du concept sécurité, un montant d'environ CHF 5'000.- sera mis en budget de fonctionnement chaque année.

Il indique également que le principal but est de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter des accidents graves dus à des chutes sur des sites critiques au sein de la commune.

M. Robert Savoy demande si le concept SST est une procédure administrative pour la formation du personnel au niveau de la santé au travail. Il pense que les points sur la sécurisation du site scolaire, ainsi que la création d'une nouvelle sortie de secours à la salle polyvalente n'amélioreront pas forcément la sécurité du personnel communal. Il estime que ces deux points ne devraient pas figurer dans ce financement.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, lui répond, que ces points ne sont pas liés qu'au personnel communal, mais qu'il s'agit bien d'un concept global de sécurité. Les premiers secours et les mesures préventives font également partie intégrante de ce concept. Le but étant d'améliorer les sites dangereux au sein de la commune.

M. Eliot Savoy demande des précisions concernant les sites dangereux dans la commune.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, précise qu'il s'agit principalement des accès tels que l'arrière de la salle de gym, au niveau de la sortie de secours, les toits, ainsi que le grand mur qui longe l'escalier vers le bas de la crèche.

M. Georges Emonet demande s'il est prévu d'améliorer le site de l'Abribus à Tatroz.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe que ce point sera intégré dans les réflexions sur l'amélioration de l'Abribus à Tatroz.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable. M. Didier Sauter, Président de la CF, note également la qualité du message qui indique clairement l'impact de ce crédit sur le budget de fonctionnement futur, hors frais financiers.

Cet investissement de CHF 53'000.- est approuvé à l'unanimité.

### 8.4. Financement de la mise à jour de l'installation électronique du stand de tir

Mme la Présidente, passe la parole à M. Laurent Menoud, Conseiller communal.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal et Président de la société de tir se refuse.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, indique que le stand de tir comporte huit cibles. Il précise que les



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

installations du stand de tir intercommunal ont 18 ans et que le contrat de maintenance arrive à échéance. Etant donné que les pièces détachées ne se fabriquent plus, il est prévu de renouveler l'électronique.

La répartition des coûts se fera en fonction de la convention qui lie les quatre communes et la société des carabiniers.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauter, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 100'000.- est approuvé à l'unanimité.

#### 8.5. Financement des honoraires relatifs à la procédure de la « Maison pour tous »

Mme la Présidente, donne la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal. Celui-ci informe que la présentation pour la Maison pour tous ayant déjà été faite préalablement, il précise que cet investissement de CHF 640'000.- est relatif au financement des honoraires se rapportant à ce projet.

1. M. Eliot Savoy, porte-parole du groupe ECD s'interroge sur le dimensionnement du projet par rapport à la population. Depuis le début de ces démarches, le CC a pris comme exemple des maisons situées dans des communes qui ne sont pas représentatives de la commune d'Attalens (3'512 habitants en 2018). Souvent citée en exemple, la Maison Picson, située à Blonay (6'183 habitants), sans compter sa proximité directe avec des communes de même importance, comme St-Légier (5'167 habitants) ou encore Clarens (8'840 habitants), citée ce soir, qui fait partie de la commune de Montreux (26'000 habitants).

2. M. Eliot Savoy, toujours en tant que messenger du groupe ECD, évoque le fait de réfléchir correctement sur la manière d'utiliser les deniers publics et les terrains communaux. Le groupe ECD déplore en effet une certaine mise sous pression du CC afin de passer ce projet avant la fin de cette législature.

M. Eliot Savoy rappelle que la Commune a déjà fait une grande avancée dans ce domaine durant ces dernières années. Il cite en exemple, la Place du village, la rénovation de l'Auberge de l'Ange, le terrain de sport synthétique et les infrastructures scolaires, etc...

3. L'important coût financier de cet investissement a aussi été sujet à de nombreuses discussions au sein du groupe ECD. M. Eliot Savoy rappelle qu'au sens de l'article 65 de la Loi des finances communales : si le déficit provisionnel est supérieur à 5%, la Commune doit augmenter ses impôts. En conclusion, l'avenir financier de la Commune est à un tournant.

4. Concernant le maintien coûte que coûte dans le marché public. Le groupe ECD, par la voix de son porte-parole M. Eliot Savoy, évoque que cela fait plusieurs années que ce mode de fonctionnement est utilisé. Il trouve qu'il y a une perte de maîtrise de tous ces projets qui ne donnent que peu de satisfaction à la Commune sur plusieurs points dont les plus importants sont la qualité des travaux, les plus-values, une perte de contrôle sans parler de la concurrence, à son avis déloyale, envers les PME, qui font partie de la colonne vertébrale du tissu économique local.

Concernant la Maison pour tous, le choix d'une entreprise totale permet de garantir le prix, mais pas la qualité. Les artisans et entreprises locales ont peu de chance d'être engagées par une entreprise totale. Aucun retour fiscal pour le village. Le collège de mandataires pour les phases SIA 31 à 41 n'ont pas la garantie de poursuivre le mandat lors des phases d'exécution 51 à 53, ce qui risque de nuire à la bonne exécution du projet.

La rédaction d'un descriptif exhaustif accompagné d'un contrat en béton est indispensable au préalable. Travailler avec des personnes ayant l'habitude des entreprises totales, pour éviter des plus-values, l'utilisation de matériaux de moindre qualité, le non respect des règles de l'art et défendre les intérêts de la Commune.

En résumé, dès que l'entreprise totale signera le contrat, la Commune et autres représentants perdront la maîtrise.

Comme déjà évoqué plus haut, le projet présenté ce soir ne présente aucune variante ne permettant d'éponger



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

totalement ou partiellement les coûts de fonctionnement du bâtiment. Cela représente un obstacle majeur pour la continuité du projet de la Maison pour tous. Il regrette que le CC n'ait pas présenté une variante incluant par exemple des appartements protégés tels que les LSI de la cité qui s'implique aussi dans la démarche « vivre ensemble ».

Le groupe ECD, pour les motifs cités ci-dessus, ne soutiendra pas le projet Maison pour tous et propose à l'assistance de rejeter le budget d'investissement y relatif.

Le groupe se permet toutefois d'étudier sérieusement un partenariat visant à limiter les contraintes liées au marché public et en incluant des appartements protégés ou tout autre objet visant à augmenter la rentabilité d'un tel bâtiment sans oublier d'inclure un lieu pour l'AES.

M. Eliot Savoy remercie l'assemblée pour leur attention.

M. Vincent Grognez prend la parole et indique que le groupe OSE tient à intervenir en faveur de la Maison pour tous. Le groupe tient à défendre ce projet, car il répond clairement aux besoins exprimés par les habitants de la commune d'Attalens présents lors des différentes journées de réflexion consacrées à cet ouvrage.

En premier lieu, la création d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir l'AES est devenu une nécessité pour la Commune. L'AES se trouve actuellement à l'étroit et les salles occupées ne remplissent plus les normes d'hygiène et de confort du service de l'enfance et de la jeunesse. Le projet dont il est question prévoit de nouveaux locaux spacieux au rez-de-chaussée qui offriraient à l'AES l'espace nécessaire avec des sanitaires en nombre et respectant les standards actuels. L'AES animerait les locaux du lundi au vendredi, infrastructure qui servirait principalement aux enfants de la Commune pendant une grande partie de la semaine.

Il précise que les deux autres étages seraient à disposition de l'ensemble de la population de la Commune et de ses sociétés locales.

S'il est vrai que de nombreux services, tels que la poste, les commerces, les restaurants sont à disposition, la Commune ne disposerait pas d'endroit de rencontre libre de toute consommation. Endroit dans lequel les gens partageraient des idées, un moment, des projets ou échanger entre eux. Un lieu favorisant les liens sociaux entre les habitants de la Commune quel que soit leur âge ou leurs conditions. Dans un avenir proche, de nombreux défis seront à relever en lien avec l'environnement et faire face à des changements sociétaux tels que le vieillissement de la population.

En effet, de nombreuses études démontrent que c'est en favorisant les rencontres et les échanges entre les individus que les projets positifs et utiles à l'ensemble de la société voient le jour. Lorsque les citoyens s'impliquent, ils sont motivés et deviennent responsables de la mise sur pied de projets et d'actions favorables à une meilleure qualité de vie de la communauté.

La Maison pour tous serait un endroit qui permettrait ce genre de choses. Notre époque favorise le fait de vivre chacun pour soi et beaucoup de personnes en souffrent et sont isolées. Il suggère de relever le défi, d'aller à contre-courant et de se lancer dans ce projet qui renforcera les liens intergénérationnels.

Finalement, la Maison pour tous a un prix certes, mais ce projet peut avoir lieu. Il faut oser regarder plus loin que la situation financière actuelle. Le risque est calculé. La Commune a les moyens de faire face aux charges futures et éviter des surprises. Il faudrait éviter de regretter plus tard de ne pas avoir réalisé un projet servant à tous.

Il encourage les membres à faire le pas et à prendre le risque de sortir de cette zone de confort pour soutenir un projet qui est indispensable à la vie d'une commune se projetant dans l'avenir d'une façon durable et sereine.

M. Vincent Grognez remercie l'assemblée.

M. Cyril Grandjean prend la parole et s'exprime sur le choix difficile à faire entre l'orthodoxie financière et le bien-être des habitants. Toutefois, après avoir pris en compte la capacité financière de la Commune et de ses besoins futurs, il estime que le CG devrait s'engager pour cette nouvelle construction. En effet, il faut se doter de la capacité nécessaire pour un accueil AES de qualité qui est la raison principale de ce projet. Malgré les solutions actuelles mises en place, il s'agit de proposer un meilleur accueil aux enfants du village. L'expansion





## CONSEIL GÉNÉRAL ATTELENS

Administration communale

du village fera augmenter le nombre d'enfants dans un futur proche.

Enfin, toutes les salles communales sont aujourd'hui prises d'assaut.

Dès lors, M. Cyril Grandjean est convaincu par l'étude préconisée. Ceci justifie largement la dépense annuelle projetée et, vu la croissance des recettes fiscales sur les personnes physiques observées ces dernières années, il est vraiment peu probable qu'il engendre une hausse d'impôt.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

Si le crédit présenté ce soir ne constitue pas un obstacle pour la Commission financière, cette dernière considère que l'engagement de ces CHF 640'000.- est une forme d'approbation du projet global. En effet, il serait illogique de ne pas accepter le crédit de construction qui suivra (de l'ordre de six millions de francs) au vu des dépenses déjà engagées.

La planification financière 2021-2025 établie par le CC fait ressortir des excédents de charges supérieurs à 5% à partir de 2022. Même si la planification n'est pas le reflet exact des budgets futurs, elle est une représentation d'une possible situation financière future.

Pour rappel, au sens de l'art. 65 de la Loi sur les finances communales, si le déficit provisionnel est supérieur à 5%, la commune devra augmenter ses impôts.

Nous votons ce soir un budget 2020 de fonctionnement déficitaire de CHF 242'000.- (CHF 342'000.- sans le produit extraordinaire lié aux problèmes des acomptes) et le message lié à cet objet nous indique un coût annuel de fonctionnement de l'ordre de CHF 445'000.-, y compris les frais financiers. Le CC n'a pas précisé comment le déficit structurel existant et ces dépenses supplémentaires pourront être couverts dans les budgets futurs.

La CF donne par conséquent son **préavis défavorable**.

Cet investissement de CHF 640'000.- est refusé par 19 voix, 9 oui et 1 abstention.

### 8.6. Financement de la communauté solaire du périmètre scolaire

Mme la Présidente passe la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal.

Ce dernier explique que suite au changement de loi sur l'énergie au niveau fédéral, il y a maintenant la possibilité de mettre des communautés solaires au niveau local ou régional.

Dans une première étape, il sera mis en place la colonne vertébrale du futur réseau pour équiper la salle de gym des Etoiles de 340 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Ceci permettra de relier l'ensemble des bâtiments entre eux avec un seul et unique compteur électrique.

Le but étant de favoriser l'autoconsommation de l'électricité produite.

M. Giuseppe Vitelli remercie M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, pour cette explication qui est très claire. Il s'interroge s'il serait judicieux d'acquérir des piles ou des accumulateurs afin d'éviter de vendre au groupe E et d'être ainsi plus autonome.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, répond que dans le cadre de la technique actuelle, cette solution n'est actuellement pas forcément rentable.

M. Robert Savoy remercie le CC pour ce beau projet.

M. Lionel Guignard remercie également le CC pour ce beau projet et s'interroge sur la durée de vie des panneaux solaires.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, lui explique que la durée de vie des panneaux solaires est entre 20 et 25 ans. La qualité de ces panneaux s'est grandement améliorée durant ces dernières années au niveau européen.





## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

M. Robert Savoy informe le CG qu'il existe une entreprise suisse qui récupère tous les anciens panneaux pour un montant de CHF 2.- par panneau et sont recyclés à 98%.

M. Lionel Guignard s'interroge au sujet d'une éventuelle subvention que la Commune pourrait obtenir.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, lui répond que la Confédération alloue une subvention d'un montant de CHF 19'530.-.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 199'500.- est approuvé à l'unanimité.

#### 8.7. Financement de la rénovation de la ludothèque

Mme la Présidente passe la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal.

Celui-ci informe que le projet consiste à rénover le bâtiment actuel en démolissant le plancher existant pour le remplacer par un nouveau plancher avec étanchéité, isolation et linoléum, ainsi que poser de nouveaux radiateurs, rafraîchir la peinture et améliorer l'éclairage en collaboration.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 37'000.- est approuvé à l'unanimité.

#### 8.8. Financement de la réfection des toilettes du bâtiment Le Renard

Mme la Présidente passe la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal.

Il explique que dans le cadre de l'entretien et de la mise aux normes des bâtiments scolaires, il a été prévu lors des planifications, d'effectuer une réfection des toilettes du bâtiment Le Renard.

Afin d'optimiser et de minimiser au maximum l'impact sur les usagers, la réalisation se fera étage par étage sur une durée de trois ans. Au total, il y aura huit blocs de deux WC.

M. Oliver Grau demande en quoi consiste les travaux de désamiantage.

M. Cédric Emonet, responsable technique, informe qu'il s'agit principalement d'enlever l'ancienne colle à carrelage et des joints.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 337'000.- est approuvé à l'unanimité.

#### 8.9. Financement du changement des faces des armoires du bâtiment Le Renard

Mme la Présidente donne la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal.

Il explique que ce bâtiment Le Renard est relativement vétuste. C'est pourquoi dans le cadre de l'entretien des bâtiments scolaires, il a été prévu à la planification d'effectuer une réfection des faces des armoires des salles de classes de ce bâtiment.

Afin d'optimiser et de minimiser l'impact sur les usagers, la réalisation se fera d'étage en étage sur trois ans.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 123'500.- est approuvé à l'unanimité.

### 8.10. Financement de l'aménagement de la place de la crèche « Les Petits Lions »

Mme la Présidente donne la parole à M. Guillaume Savoy, Conseiller communal.

Il informe que la crèche est présente depuis plusieurs années. Il est proposé de réaménager la place de celle-ci afin d'avoir un lieu plus convivial et en adéquation avec les activités extérieures proposées.

Sans compter que dans le cadre de la réalisation du chemin à mobilité réduite, la forme de cette place change.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 36'500.- est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange. La séance est levée à 21h54.

## SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2019

Mme Béatrice Perroud, Présidente du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les invités, les représentants de la presse, l'administrateur communal, le caissier communal, le technicien communal, le public et leur souhaite la bienvenue.

### 1. Appel

Présents : 29

Excusée : Mme Maude Landry

Les sept Conseillers communaux sont présents.

### 8.11. Financement de la réhabilitation de l'ancien Abribus à Tatroz et création d'un couvert

Mme la Présidente donne la parole à M. Philippe Alibert, Conseiller communal.

Ce dernier présente le projet de réhabilitation de l'ancien abri bus/local à containers et la création d'un couvert au centre du hameau de Tatroz.

Il est proposé de transformer cet abri pour proposer aux usagers des transports publics, un lieu plus convivial.

Il précise qu'une barrière de sécurité extérieure près de la route sera posée. Un défibrillateur sera également posé le 11 décembre 2019.

M. Robert Savoy se demande si une toiture végétalisée est envisagée.

M. Philippe Alibert, Conseiller communal lui répond que dans la mesure du possible oui.

M. Eliot Savoy remercie le CC pour la pose du défibrillateur.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 69'500.- est approuvé à l'unanimité.

M. Philippe Alibert, Conseiller communal remercie le CG.

#### 8.12. Financement de l'entretien des routes communales

Mme la Présidente donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal.

Ce dernier émet la proposition d'entretenir les routes communales suivantes :

- Chemin de la Jaqua
- Chemin d'En-Quettolla
- Chemin du Genièvre
- Chemin du Clos

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 226'500.- est approuvé à l'unanimité.

#### 8.13. Financement d'un nouveau véhicule édilitaire

Mme la Présidente passe la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal.

Ce dernier explique que dans le cadre de la planification du renouvellement du parc à véhicules de l'édilité, le CC souhaiterait changer le premier Tremo qui a 12 ans avec 3'000 heures, ceci afin d'éviter de payer des frais de réparation qui sont de plus en plus élevés.

Il précise que les véhicules envisagés respecteront les normes actuelles du point de vue environnemental, à savoir par des moteurs Euro-6 avec filtre à particules et AdBlue.

La possibilité d'acquérir un véhicule électrique a aussi été envisagée, mais il s'avère que les prix sont encore prohibitifs.

Ce véhicule sera également utile au déblaiement des trottoirs en hiver et à l'arrosage en été. Un choix sur le modèle Meili VM 1300 a été fait.

M. Cyril Grandjean questionne au sujet de la norme Euro-6 qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Il aimerait savoir s'il est prévu que ce véhicule respecte ces nouvelles normes.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, se renseignera et l'en informera ultérieurement.

M. Cédric Emonet, responsable technique, précise qu'il s'agit d'un fabricant suisse.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 140'000.- est approuvé à l'unanimité.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal remercie le CG pour l'acceptation de cet investissement.

#### 8.14. Financement de bouclages et déviations de canalisations d'adduction d'eau

La Présidente passe la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

Celui-ci informe qu'il faut réaliser deux bouclages sous la route cantonale et deux déviations de conduite dans le cadre de nouveaux projets de construction.

Le premier bouclage se trouve entre le haut du village et la conduite qui descend sur la basse ville. Celle-ci va compléter l'alimentation en eau de la Commune.

Le deuxième bouclage se situe sous la route cantonale sur la conduite qui relie la Rota et en-Quettolla.

La première déviation se situe au Chemin du Bugnon. Le propriétaire M. Savoy a un projet de construction au niveau de son exploitation. La Commune se doit de libérer cette conduite, car aucune autorisation de construire future ne peut être donnée sur une conduite existante. Une solution a été trouvée en se mettant en limite de propriété.

La seconde déviation se trouve sur le Chemin de la Fin du Clos. Elle passe sur une future parcelle à bâtir.

M. Lionel Guignard demande si le déplacement des conduites se fera avant ou après la construction.

M. Cédric Emonet, responsable technique, lui répond que le déplacement se fera avant la construction.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 114'000.- est approuvé à l'unanimité.

#### 8.15. Financement de la création d'une place de rencontre au Ch. de la Fin du Clos

Mme la Présidente donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal.

Ce dernier explique qu'une demande des habitants du quartier du Chemin de la Fin du Clos est déposée afin de pouvoir jouir d'une place sociale et d'avoir un endroit de rencontre pour les gens du quartier durant la belle saison. Cette place se situe sur la partie herbeuse du domaine public n°1980.

M. Vincent Grognez s'interroge sur le montant de CHF 3'500.- prévu pour l'électricité et voudrait savoir à quoi cela correspond.

M. Reynald Emonet se demande au niveau de l'entretien annuel.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal lui répond qu'à ce sujet une convention d'entretien sera établie entre la Commune et les habitants de ce quartier.

M. Giuseppe Vitelli s'interroge sur le nombre de ce type de places au sein de la Commune.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, lui répond qu'une place de ce type est une première.

M. Giuseppe Vitelli se questionne au sujet de ce coût engendré par cet entretien au niveau communal et si cette place (en zone 20km/h) n'amènerait pas des nuisances sonores supplémentaires pour les riverains.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, répond que cet investissement n'est pas surfait et qu'il est dans l'esprit de l'amélioration du « vivre ensemble »..

M. Cédric Emonet, responsable technique, indique qu'il n'y a pas de mise à l'enquête mais explique qu'une consultation de ce projet sera disponible à la Commune. Il ajoute qu'il s'agit des mêmes procédures que lors d'une enquête standard.

M. Cyril Grandjean reste favorable à cette proposition de création de place et invite le CC à avoir une vue d'ensemble de ces places au sein de la Commune..

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal en prend note.

M. Georges Emonet demande si la place de Genièvre est en zone 30km/h ou 20km/h.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal répond qu'il s'agit d'une zone 30km/h.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

M. Georges Emonet s'interroge sur le fait de passer d'une zone 30km/h à une zone 20km/h et s'interroge sur la priorité des piétons.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, répond que, dans une zone 20 km/h, le piéton est prioritaire, mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules, alors que dans une zone 30 km/h, le piéton n'a pas la priorité, mais il peut traverser où il veut. M. Pierre-Alain Cottet demande quelle sera la procédure à suivre en cas d'oppositions.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, explique que le CC réexaminera la situation si le nombre d'oppositions est important.

M. Reynald Emonet s'interroge sur le point d'eau.

M. Robert Savoy pense que ce projet est une bonne idée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 20'000.- est approuvé par 26 voix, 1 avis contraire et 2 abstentions.

#### 8.16. Financement de la réfection de la place de la déchetterie et couvert à bennes

Mme la Présidente donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal.

Ce dernier informe les membres que la place de parking de la déchetterie doit être refaite. Celle-ci ayant subi de nombreux tassements différentiels et afin d'y remédier, il faudra renforcer le coffre. De plus, suite à une inspection du Service de l'environnement (Sen), les bennes doivent être couvertes.

Il faudra fraiser le revêtement bitumeux existant, reconstruire un support pour permettre la pose d'un nouveau revêtement comprenant le terrassement et l'évacuation des matériaux existants avec la mise en place d'une à deux couches de grave recyclé 0/45 y compris réglage et compactage.

M. Robert Savoy s'interroge au sujet du couvert des bennes à compost, à savoir si le SEn accepterait un bac récupérateur d'eaux usées.

M. Cédric Emonet, responsable technique, lui répond que le SEn accepterait, mais le problème se pose au niveau de la construction d'un bac récupérateur d'eaux usées. Il précise que les deux solutions ont été étudiées préalablement.

M. Yves Savoy demande en quoi consiste le montant du poste du marquage.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, indique que ces prix seront négociés de manière à être le moins coûteux possible.

M. Paul Rosset questionne au sujet des dimensions du couvert à bennes.

M. Cédric Emonet lui indique que ce couvert couvrira la structure de béton existante en y ajoutant des avant-toits pour protéger les bennes.

M. Paul Rosset le remercie pour sa réponse.

M. Norbert Gabriel se demande comment l'eau de pluie sera récupérée.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal et M. Cédric Emonet, responsable technique, lui répondent qu'une grille d'eau claire est prévue.

M. Eliot Savoy s'interroge sur le fait que découper des branches à côté de la grande benne pourrait poser un problème.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, précise qu'il s'agit principalement des bennes à gazon qui « polluent ».





## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

M. Vincent Grognuz s'interroge sur le fait que la benne à gazon puisse polluer alors que d'autres bennes comprenant des métaux lourds ne sont pas couvertes.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, répond que toutes les bennes sont fermées lorsque la déchetterie est fermée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 74'500.- est approuvé à l'unanimité.

#### 8.17. Financement de la nouvelle place de containers à Tatroz

Mme la Présidente donne la parole à M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal.

Celui-ci indique que dans le cadre de la réhabilitation de l'Abribus et du local à poubelles, le CC souhaite déplacer les containers et créer une nouvelle place pour six containers au centre de Tatroz.

Afin d'éviter plusieurs emplacements dans un même périmètre, une discussion avec les partenaires des nouveaux projets immobiliers est prévue prochainement.

M. Christian Nessensohn indique qu'il y a déjà un container sur la route de Tremalla à Tatroz, par contre, il y a un container en haut sur la colline de Remaufens et un container sur le chemin du Tatrel. Il se demande si la possibilité d'ajouter une benne à ordures supplémentaire au chemin du Tatrel serait envisageable.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal lui répond qu'il y existe déjà un container à ordures existant au chemin du Tatrel et une benne à ordures devrait pouvoir être posée à proximité. Une recherche de solutions est en cours.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 21'000.- est approuvé avec 27 voix contre 2 .

#### 8.18. Financement relatif à la gestion du patrimoine immobilier communal

Mme la Présidente passe la parole à Mme Françoise Jolivet, Conseillère communale.

Mme Françoise Jolivet indique qu'une prise de contact avec une société nommée Team+ a été faite suite au manque de connaissances en matière de patrimoine immobilier et faire face aux différentes sensibilités de chacun.

Cette entreprise permettra de guider le CC pour une meilleure prise de décisions.

Ce projet sera réparti sur quatre phases, à savoir :

- La 1<sup>ère</sup> consistera en une séance dédiée aux travaux préparatoires.
- La 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> se feront sous forme d'ateliers participatifs avec le souhait d'inclure la Commission de l'aménagement.
- La 4<sup>ème</sup> concernera la synthèse.

M. Reiner Sutter souhaite préciser que ce projet est indispensable au vu du Patrimoine immobilier communal.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente donne la parole à M. Didier Sauteur, Président de la Commission financière.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de CHF 40'000.- est approuvé à l'unanimité.

### 9. Présentation du budget de fonctionnement 2020

M. Michel Savoy, Syndic, procède à la lecture du budget de fonctionnement 2020 par tête de chapitre.

*Compte 02.319.00*

M. Robert Savoy s'interroge sur le montant de CHF 9'165.-.

M. Michel Savoy, Syndic, indique qu'il s'agit de frais de fonctionnement pour la création de l'ACV avec ses nouveaux statuts.

M. Robert Savoy répond qu'il ne s'agit pas d'une cotisation mais de frais de fonctionnement dans ce cas-là.

M. Michel Savoy, Syndic, acquiesce et indique qu'il s'agit bien d'une cotisation qui sera répartie au prorata avec un pourcentage d'environ 19%.

*Compte 29.311.02*

M. Emilien Vionnet s'interroge sur le montant de CHF 12'205.- sur l'autolaveuse à Remaufens.

M. Guillaume Savoy, Conseiller communal, lui indique que la fusion des cercles scolaires a eu lieu. Concernant le service de conciergerie, celui-ci se fera le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Avant la fin d'année, une mise à niveau des contrats d'entretien et de maintenance doit être faite. A l'avenir, les frais seront pris dans le compte commun du cercle scolaire en raison de la fusion.

*Compte 84.364.00*

M. Lionel Guignard questionne au sujet du montant de CHF 1'780.-.

M. Michel Savoy, Syndic, lui répond que toutes les communes de la Veveysse versent un montant annuel de CHF 0.50 par habitant ce qui permet la gratuité de l'entrée au Comptoir de la Veveysse.

*Compte 211.318.01*

M. Vincent Grognoz questionne au sujet des montants sur les frais des camps d'été et d'hiver.

M. André Blunsch, Vice-Syndic, explique que ces montants ont augmenté en raison d'une hausse des tarifs de base et de l'augmentation du nombre d'élèves.

### 10. Rapport de la Commission financière

M. Didier Sauter, Président de la Commission Financière, indique qu'il a eu une matinée de séance en date du 15 novembre 2019 pour l'étude du budget 2020.

Il a été pris connaissance des différents postes avec la collaboration de Monsieur le Syndic Michel Savoy, responsable des finances et Monsieur José Diaz, caissier communal, qui leur ont donné les renseignements et explications nécessaires aux questions posées.

*Budget de fonctionnement*

La Commission financière note les éléments suivants :

Le budget de fonctionnement pour 2020 présente un total de charges de CHF 21'418'858.-, soit une augmentation de CHF 1'394'941.- ou 7.0% par rapport à celui de 2019. Le revenu s'élève à CHF 21'176'608, soit une augmentation de CHF 1'333'420.- ou 6.7%.

L'augmentation des charges provient de nombreux postes comme les charges liées au cycle d'orientation, aux frais financiers des homes ou aux charges de personnel. Il est à noter également que près de 50% des charges sont des charges liées.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTELENS

### Administration communale

L'augmentation du revenu s'explique principalement par une augmentation des prestations facturées en lien avec la crèche et l'AES et des remboursements de tiers au service social. L'introduction de la PF17 compense en partie l'augmentation attendue des revenus fiscaux.

Comme ces dernières années, il constate que les charges progressent plus rapidement que les revenus.

M. Didier Sauteur, Président de la CF, mentionne que :

La Commission financière remercie le Conseil communal d'avoir suivi les recommandations émises lors des derniers budgets ou comptes. Il peut notamment noter la revue des prestataires externes dans les domaines des déchets, des assurances et des repas de l'AES. Ces travaux sont terminés ou en cours.

Traitements	Comme demandé par la fiduciaire dans le cadre des comptes 2018, les traitements et surtout les charges sociales ont été imputées dans les différents dicastères.
54	La situation de la crèche présente une évolution positive dans le budget 2020, comme c'était déjà le cas en 2019.  La Commission financière espère avoir la confirmation de cette évolution dans les comptes
210	Ce budget prend en considération la nouvelle composition du cercle scolaire pour un exercice entier et notamment la participation de la Commune de Remaufens. Ceci explique l'augmentation significative des revenus sur ce poste.
720.434.00	Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux sacs et à une meilleure gestion des stocks auprès des dépositaires, le financement proportionnel lié aux déchets dépasse à nouveau 50%.  La Commission financière recommande de revoir la situation après la présentation des comptes 2019.
90.439.00	La Commission financière note la considération d'une rétrocession attendue dans le cadre du litige des escomptes.  La Commission financière demande au CC de continuer la procédure afin de pouvoir récupérer tout le montant perdu.

Tel que présenté, le budget de fonctionnement 2020 présente un déficit de CHF 242'250.80 contre un déficit de CHF 180'730.- au budget de fonctionnement 2019. Le déficit 2020 s'élève à 1.1% des charges de fonctionnement, en-dessous de la limite admissible de 5%. Il était de 0.9% en 2019.

#### *Budget d'investissement*

Le budget d'investissement pour 2020 laisse apparaître un excédent de charges de CHF 6'037'025.-, soit un excédent de charges inférieur à celui du budget 2019 qui s'élevait à CHF 7'638'436.-.

Ce budget comprend 18 nouveaux investissements présentés sous forme de rapports financiers pour un montant brut total de CHF 2'390'160.-.

Le montant réellement investi est de CHF 2'313'210.- après déduction des participations extérieures.

Les investissements présentés les plus importants sont ceux pour :

- Les honoraires relatifs à la procédure de la « Maison pour tous » de CHF 640'000.-.
- La réfection des toilettes du bâtiment Le Renard de CHF 337'000.-.
- Les travaux pour les routes communales de CHF 226'500.-.

#### *Planification financière*

Cet outil est une aide importante pour l'évaluation des conséquences financières des décisions passées et des choix futurs. La Commission financière salue l'établissement d'une planification du fonctionnement 2021 à 2025. Elle montre, sous réserve des hypothèses adoptées, les limites financières de notre Commune dans les années à venir, notamment un excédent de charges supérieur au 5% admissible.



# CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

## Administration communale

Comme l'année dernière, la Commission financière souhaiterait que cette planification lui soit présentée de façon détaillée à l'avenir.

### Conclusion

La Commission financière note que le CC a maîtrisé l'augmentation des charges et établi un budget de fonctionnement rigoureux. Concernant les investissements, la Commission financière invite le CC à rester très vigilant, selon les résultats de la planification financière.

Nous relevons que les charges croissent toujours plus rapidement que les produits. Par conséquent, comme c'est le cas actuellement, une attention accrue doit être portée tant au budget de fonctionnement communal qu'aux dépenses sollicitées par les associations de communes, notamment par l'intermédiaire de ses délégués.

La Commission financière remercie toute l'administration et les membres de notre Exécutif pour le travail accompli lors de l'établissement et de la présentation du budget 2020.

La Commission financière donne son préavis favorable et propose aux membres du CG d'accepter le budget de fonctionnement 2020 dans son intégralité et tous les investissements 2020 hormis celui relatif à la Maison pour tous.

### 11. Vote final du budget 2020 de fonctionnement et d'investissements

Au vote, le budget de fonctionnement et d'investissements (hormis l'investissement relatif à la Maison pour tous de CHF 640'000.--) est accepté à l'unanimité.

M. Michel Savoy, Syndic, remercie le CG au nom du CC.

### 12. Election d'un membre à la Commission financière

Mme la Présidente informe que le Groupe ECD a proposé la candidature de M. Dick Perroud. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés	29
Bulletins rentrés	29
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	27
Majorité absolue	15

M. Dick Perroud est élu membre de la Commission financière.

M. Dick Perroud accepte son élection.

### 13. Election d'un membre à la Commission des naturalisations

Mme la Présidente informe que le Groupe OSE a proposé la candidature de Mme Nathalie Vernez. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés	29
Bulletins rentrés	29
Bulletin blanc	1
Bulletins valables	28
Majorité absolue	15

Mme Nathalie Vernez est élue membre de la Commission des naturalisations.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

Mme Nathalie Vernez accepte son élection.

### 14. Nomination de l'organe de révision

Mme la Présidente passe la parole à M. Didier Sauter, Président de la Commission financière.

Il indique que le mandat de l'organe de révision est arrivé à échéance avec les comptes 2018 et qu'il n'est plus possible de le renouveler.

Selon l'art. 97 al.1 de la Loi sur les Communes, la Commission financière doit émettre, à l'intention du CG, une proposition de désignation de l'organe de révision. Un appel d'offres a été lancé auprès de quatre sociétés, soit :

- Butty à Ursy
- Ruffieux à Bulle
- Fiduconsult à Bulle (anciennement MGI)
- Fidexpert à Granges-Paccot

Les deux premières ont renoncé à soumettre une offre, en raison du nombre trop importants de mandats communaux.

Après une comparaison des honoraires et des références, la Commission financière propose au CG de choisir Fidexpert à Granges-Paccot pour une période de trois ans, soit les exercices 2019 à 2021.

Au vote, le choix de la société Fidexpert est approuvé à l'unanimité.

### 15. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2020

Mme la Présidente informe que le Groupe PDC a proposé la candidature de M. Renaud Gauderon. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés	29
Bulletins rentrés	29
Bulletin blanc	1
Bulletin non-valable	1
Bulletins valables	27
Majorité absolue	15

Est élu Président avec 27 voix et une abstention M. Renaud Gauderon.

M. Renaud Gauderon accepte son élection et remercie le Conseil général de la confiance qu'il lui accorde.

### 16. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2020

Mme la Présidente informe que le Groupe OSE a proposé la candidature de Mme Sophie Deillon. Aucune autre candidature n'est proposée.

Bulletins délivrés	29
Bulletins rentrés	27
Bulletins blancs	2
Bulletins valables	27
Majorité absolue	15

Est élue Vice-Présidente avec 27 voix et 2 abstentions Mme Sophie Deillon.





## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

Mme Sophie Deillon accepte son élection et remercie le Conseil général de la confiance qu'il lui accorde.

#### 17. Communications du Conseil communal

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, communique quelques informations concernant le RSSV et les EMS, comme déjà lu dans la presse et sur la loi sur la PMS (prestations médico-sociales).

Il informe que la PMS va déléguer la coordination du RSSV. Un mandat de prestations a été signé entre le RSSV et les deux EMS (St-Joseph et le Châtelet), ainsi qu'une étude d'intégration des homes dans le cadre du RSSV qui est en cours. Le mandat de prestations entre les partenaires et l'étude avec une vision 2021 à 2022 seront établis.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, indique également qu'un programme plus sur les seniors doit être mis en place par les communes pour 2021.

M. Cyril Grandjean s'interroge sur l'état actuel du personnel au niveau du RSSV et demande si des mesures sont prises.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, lui répond que deux personnes en charge de la curatelle actuelle ont effectivement choisi de quitter ces postes de leur plein gré. Il est prévu de les remplacer. Par ailleurs, il précise que le RSSV se porte mieux et le dialogue est revenu. Un audit a été réalisé. Au niveau des actions, il a été décidé qu'un accompagnement soit fait pour améliorer le fonctionnement des soins à domicile avec la recherche d'une nouvelle Direction.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe l'assemblée de la situation sur la Jeunesse. Il tient à faire un point de situation au niveau de l'association REPER. Le travail sur le terrain continue. Des travaux de médiation se font régulièrement et il observe une évolution du comportement des jeunes malgré que la prise de conscience prenne du temps.

Dans le cadre de l'atelier couture, 40 à 50 jeunes s'y retrouvent. Cela correspond à un réel besoin.

Il indique également la création d'une plateforme jeunesse comprenant la Police, la société Protect Service, REPER, les travailleurs sociaux, l'Atelier jeunesse, l'administration et le service technique, ainsi que la Présidente du CG.

M. Steve Monnard s'interroge si un rapport des déprédations sur le site scolaire a été fait.

M. Laurent Menoud répond par l'affirmative. Un document recense les dégâts occasionnés par des actes d'incivilités.

M. Eliot Savoy remercie le CC pour la tenue de ce registre. Il demande si ces statistiques et autres informations quant au nombre de déprédations pourraient être mises à disposition.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, lui répond que c'est envisageable.

M. Eliot Savoy lui rappelle que cette demande avait déjà été faite lors des derniers CG.

#### 18. Divers

M. Robert Savoy souhaiterait obtenir l'état des lieux du Columbarium.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, répond qu'il est pratiquement terminé. Un accès pour les personnes à mobilité réduite a notamment été réalisé.

M. Eliot Savoy demande au CC de se prononcer au sujet des immeubles de la cité LSI. La Commune perçoit un montant de CHF 17'000.- par an par rapport à un droit de superficie de ces immeubles qui sont intégrés dans les budgets votés du 7 juin 2011.

Le but de ces immeubles LSI était d'offrir des logements à loyer modéré à des personnes âgées ou handicapées et de faire cohabiter ces personnes de différents âges. A ce jour, il est composé que de personnes âgées.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

### Administration communale

Le CG propose de dynamiser ces immeubles par un service de conciergerie, des petites animations, fêtes de quartier et remercie de bien vouloir étudier cette idée.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, répond volontiers à cette question. Il confirme que le concept ne fonctionne pas de manière optimale. Comme discuté auparavant, un questionnaire sera transmis afin de pouvoir définir les besoins. A terme, il est prévu de définir un budget.

M. Eliot Savoy se demande si ce montant de CHF 17'000.- pourrait être éventuellement utilisé dans le cadre de ce projet.

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, en prend bonne note.

M. Yves Savoy communique au nom du groupement des commerçants (GCAA) qui tient à remercier la Commune pour son soutien logistique et financier pour le comptoir de la Veveyse.

M. Yves Savoy informe que tous les citoyens sont cordialement invités le dimanche 7 janvier 2020 sous la déchetterie pour participer à la Fête des rois.

M. Robert Savoy remercie la Commune pour le beau sapin de Noël à Tatroz.

M. Reiner Sutter se demande s'il y a des nouvelles informations au sujet de la qualité des nouveaux sacs poubelle.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, indique que la société fut contactée pour leur présenter la qualité médiocre de ces sacs. La société créditera le solde des sacs restants avec pour prochain but de prendre les mesures nécessaires.

M. Reiner Sutter le remercie pour sa réponse.

M. Dick Perroud souhaite un joyeux anniversaire à la Présidente.

Mme la Présidente le remercie.

M. Michel Savoy, Syndic, souhaite également un joyeux anniversaire à Mme la Présidente. Il remercie tous les membres du CG pour ces deux soirées avec les votes acceptés malgré l'objet qui n'a malheureusement pas été accepté. Le CC fera son possible pour leur présenter un projet plus adapté. Il remercie tous les collègues du CC, le personnel du service de l'administration et du service technique. Il remercie également tous les membres du CG pour leur participation aux différentes commissions.

Il rappelle également à tous les Présidents des commissions de bien vouloir transmettre jusqu'au 16 décembre 2019 les présences de chaque conseillers généraux durant l'année 2019. Un grand merci à la CF pour leur travail et pour leur esprit constructif dans la collaboration et l'établissement des différents documents.

Il remercie également les nouveaux élus ainsi que le bureau du CG en indiquant qu'il y aura encore deux séances jusqu'au 1er mai 2020.

Il tient à remercier la secrétaire du CG pour le travail accompli et pour sa collaboration.

M. le Syndic souhaite à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année, de joie et de bonheur et de santé, au nom du CC, ses meilleurs vœux.

Mme la Présidente informe que Mme Catherine Fazan a trouvé une activité à 30%. Dès lors, elle ne souhaite plus renouveler son contrat pour 2020. Mme la Présidente remercie la secrétaire pour le travail accompli durant cette année et lui remet une attention.



## CONSEIL GÉNÉRAL ATTALENS

Administration communale

Mme la Présidente informe les membres que la sortie du CG aura lieu le vendredi 24 avril 2020.

Mme la Présidente tient à remercier toutes les personnes de leur participation à ces deux séances et leur souhaite également de belles fêtes de fin d'année.

Mme la Présidente clôt la séance et invite les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange. La séance est levée à 21h44.

La Secrétaire

*C. Fazan*

C. Fazan



La Présidente

*B. Perroud*

B. Perroud

